

DÉCISION

Décision 2018-43 portant signature du marché n°M2018-025 « missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation d'un réseau unitaire situé à la rue Parmentier de la commune de Rosny-Sous-Bois »

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée auprès des sociétés BERIM, CCST et EGIS le 26 février 2018, ayant pour objet la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation d'un réseau unitaire situé à la rue Parmentier de la commune de Rosny-sous-Bois,

Vu le rapport de présentation,

Vu la proposition de la société **BERIM**, représentée par Monsieur Damien JEAN, située au 149, avenue Jean Lolive, 93 695 Pantin Cedex,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché public et toutes les pièces s'y rapportant avec **la société BERIM**,

Article 2 : De conclure le marché public pour une durée courant de sa notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux.

Article 3 : De conclure le marché public pour un montant **12 000,00 € HT**, soit **14 400,00 € TTC**.

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu à la Préfecture le :

30 AVR. 2018
Affiché - notifié le :
Par délégation du Président
Le Directeur Général des Services
Guillaume Clédière

Fait à Noisy-le-Grand, le 30 AVR. 2018
Le Président,
Michel TEULET